



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pesticides

Question écrite n° 116163

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'évaluation des risques liés au chlordécol. Le chlordécone est transformé à plus de 75 % par l'organisme. Cette transformation aboutit à la formation de chlordécol dont on ne retrouve pas de trace dans les urines. Le chlordécol reste dans l'organisme et fait preuve d'une grande affinité avec les organes. Il n'existe aucune étude sur les effets de ce métabolite et il n'existe pas de remède pour empêcher la métabolisation du chlordécone, donc la formation de chlordécol. Il apparaît donc aujourd'hui important que soit lancée une étude toxicologique et notamment sur la génotoxicité du chlordécol. Cette étude plus approfondie doit être demandée aux laboratoires de recherche qui travaillent sur ce sujet. Pour réaliser cette étude, la toxicité clinique doit être évaluée et non plus seulement la toxicité cellulaire. Les chercheurs réclament des tests sur le vivant. Elle souhaite connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour organiser une étude sur ce métabolite.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116163

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2011, page 8339

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)